



**Procès Verbal des Délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**Séance du 27 novembre 2020 à 20 heures 30**

L'an 2020, le vingt-sept novembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance publique ordinaire, au bâtiment des Tourterelles sous la présidence de Monsieur Vincent KINZELIN.

**Date de la convocation** : 23/11/2020

**Date d'affichage** : 23/11/2020

**ORDRE DU JOUR**

**Objet des délibérations** :

**2020-049 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

**2020-050 : ONF - Etat d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2021**

**2020-051 : SDANC – Adhésions et retrait de communes**

**2020-052 : Décision modificative n°1**

**2020-053 : CDG88 – Contrat de prévoyance maintien de salaire 2020-2025**

**Réfection de la statue de Saint Elophe, de son socle, de son mur de soutènement et du mur du cimetière : décision reportée à un prochain conseil municipal**

**Présents** : Mr Vincent KINZELIN, Mme Géraldine DESTRIGNEVILLE, Mr Jean-Pierre THOMASSIN, Mr Mickaël HOMAND, Mr Guillaume HOUILLON, Mme Eliane ALBUISSON, Mme Aimée RAGOT, Mr Jean-Marie MASSON, Mme Odile BEAUSEIGNEUR, Mr Sébastien LAROCHE, Mme Marie-Thérèse LEDY, Mme Martine CAMPILLO GIMENEZ

**Absent donnant pouvoir** : Aucun

**Absents** : Mr Quentin GERARD (excusé), Mr Marc BELLAMY (excusé)

**A été nommée secrétaire** : Mme Aimée RAGOT

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil Municipal : 15 – En exercice 14
- Présents : 12

**Actes rendus exécutoires** :

Après dépôt via la dématérialisation le 30/11/2020

Et publication ou notification du 30/11/2020

Lecture du Procès Verbal de la dernière séance : adopté à l'unanimité

**2020- 049 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : formation d'un nouvel agent ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

**DECIDE** la création à compter du 01/12/2020 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois et demi, allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 14 janvier 2021 inclus.

Il devra justifier d'expérience professionnelle et d'autonomie dans la fonction d'agent d'entretien général d'une collectivité territoriale.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 248, soit échelon 1 de l'échelle de rémunération du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **2020- 050 : ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2021**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'inscrire à l'état d'assiette des coupes 2021 les coupes suivantes :
  - o Ouverture de cloisonnements : 24 (amélioration) ;
  - o Régénération indifférenciée : 44r (régénération), 22r (régénération), 23 (régénération) et 26 (régénération) ;
  - o Première éclaircie : 22a (amélioration).
- **AUTORISENT** le maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette saison bois 2021.

#### **2020- 051 : SDANC – ADHESIONS ET RETRAIT DE COMMUNES**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNENT UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communes suivantes à la compétence à la carte n°1 : Estrennes, Fresse Sur Moselle, Sapois, Tendon, Tollaincourt et Villotte
- **DONNENT UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des communes suivantes à la compétence à la carte n°2 : Estrennes, Fresse Sur Moselle, Tollaincourt, Villotte
- **DONNENT UN AVIS FAVORABLE** au retrait du SDANC de la commune de Moncel Sur Vair.

#### **2020- 052 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDENT**, afin de mandater sur 2020 les cessions d'action à la société SPL XDémat, la décision modificative suivante :

- Chapitre 21 – compte 2188 « *autres immo. Corporelles* » : - 16 €
- Chapitre 26 – compte 261 « *titres de participation* » : + 16 €

#### **2020- 053 : CDG88- CONTRAT PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE 2020-2025**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de préciser la délibération 2019-037.

Il est mentionné dans cette dernière, que la participation employeur au contrat de prévoyance - maintien de salaire 2020-2025, est fixée à 2 € par mois par agent et que cette participation atteindra 6 € par mois et par agent en 2024.

Le conseil municipal **PRECISE** que la somme évoluera annuellement de 1 € par mois et par agent pour atteindre les 6 € par mois et par agent en 2024, soit :

- 2020 : 2 €/mois/par agent      - 2021 : 3 €/mois/par agent      -2022 : 4 €/mois/par agent
- 2023 : 5 €/mois/par agent      - 2024 : 6 €/mois/par agent

#### **Complément de compte rendu :**

Réfection de la statue de Saint Elophe, de son socle, de son mur de soutènement et du mur du cimetière : Par manque d'informations, les membres n'ont pas pu délibérer quant au devis de réfection de la statue de Saint Elophe. Ce dernier devis à accepter venait compléter la délibération 2020-039 du 12/10/2020. De nouveaux devis avec précisions seront présentés lors d'un prochain conseil pour validation de l'artisan retenu.

**Questions diverses :**

Devis réfection du mur de soutènement à l'aire de jeux à Brancourt : Devis à mettre en attente. Pour l'instant l'autorisation de l'édification du mur en béton n'a pas été donnée.

Commission communication : La commission communication se réunira vendredi 4 décembre 2020 à 20h30 en mairie pour élaboration du bulletin municipal.

Affouages : Attention, pas d'affouagistes dans les bois le dimanche.

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie le 30/11/2020 et transmis au contrôle de légalité le 30/11/2020

Le secrétaire de séance

Le maire, Mr Vincent KINZELIN